

BAR TABAC IMPÔT

C'est [maintenant officiel](#), ce sera le réseau des buralistes qui récupérera la mission des encaissements en numéraire pour le compte de la DGFIP.

Cette externalisation et privatisation débutera le 1^{er} juillet 2020 dans 18 départements expérimentateurs. Nous ne savons pas à ce stade combien sera rémunéré l'intermédiaire mais en tout cas voici un métier d'avenir que buraliste.

Encaissements pour la DGFIP, relais poste, vente de billets SNCF... nos réformateurs ne vont pas assez loin ! On pourrait peut-être aussi leur confier la tenue de l'état civil, l'enregistrement des dépôts de plainte ou la prise en charge des accouchements ! À chaque fois que le service public recule, les gouvernant-es s'enferment un peu plus dans le simulacre au lieu de répondre vraiment aux besoins de la population dans les territoires.

COUP DE CHAUD

Comme le nuage de Tchernobyl s'était miraculeusement arrêté aux frontières de l'État français, la canicule s'est arrêtée aux frontières de la Loire Atlantique ! La magie de la logique administrative a encore frappé au plus près de nous. Au prétexte que l'ensemble du département n'était pas concerné par l'alerte canicule, la DRFIP44 n'a pas voulu aller ce mardi au-delà des mesures d'aménagements horaires prévues en cas de fortes chaleurs (départ anticipé à partir de 15H00).

La Direction, une fois encore, reporte la responsabilité de la santé au travail des agent-es sur les seul-es chef-fes de service, ou disons plutôt les fusibles de service. Évidemment, quand le niveau 3 a été déclenché sans surprise mardi après midi dans le 44, pas de nouvelles consignes de la Direction. Aurait-elle été victime d'un coup de chaud ?

ESPRIT, ES TU LÀ ?

Quand on croit toucher le fond, il est toujours surprenant de constater que certains continuent de creuser !

Notre nouveau DG, Jérôme Fournel, a sorti une magnifique note sur le Contrôle Fiscal. Dans la suite logique de la Loi ESSOC (dite pour une société de confiance), voilà maintenant qu'il **nous somme de ne plus faire respecter la loi !**

Les collègues sont décidément trop méchant.es en remplissant leurs missions... qui est justement de faire respecter la loi en matière fiscale. Ce cher Jérôme introduit donc dans sa note du 12 juillet 2019 la notion essentielle de respect « de l'esprit de la loi ».

Derrière cette notion, le DG intime aux chefs de services de « rogner les griffes » de leurs équipiers et leur donne toute latitude pour abandonner des droits et pénalités notifiés... C'est l'esprit même du contrôle fiscal qui est mis à mort. D'autant que plus loin, **il est préconisé d'abandonner une partie des sanctions par le biais d'une transaction même en cas de plainte de l'administration ou de dénonciation au Procureur de la République !** Bref, l'état d'esprit, c'est « vive la fraude ».

OÙ EST STEVE ?

OÙ
EST
STEVE?

Déjà plus d'un mois que Steve n'a plus donné signe de vie après une violente charge policière contre des fêtards sur les bords de Loire lors de la fête de la musique.

Quelle est cette société où l'on peut être mutilé en allant manifester ou perdre la vie en allant faire la fête ? Aujourd'hui plus personne n'est protégé de l'arbitraire le plus cruel.

Jusqu'à quand, jusqu'où, une

société dite démocratique laissera faire ?

Nous demandons Justice et Vérité !

FRAUDE ENCORE

Entre 6,8 et 8,4 milliards d'euros : c'est le coût de la fraude patronale en 2018, selon une note confidentielle de l'Agence Centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos), consultée par le quotidien les Échos. Un chiffre en augmentation par rapport à l'année 2016. Selon la note, le travail dissimulé en est la principale source.

À la fraude au régime général s'ajoute le manque à gagner important des manœuvres d'évitement social des entreprises agricoles. Dans ce secteur, la somme s'élève à 518 millions d'euros, dont 345 millions d'euros de travail dissimulé, selon les chiffres de la Mutualité sociale agricole (MSA), qui recouvre les cotisations pour les salarié-es agricoles.

Pourquoi l'administration est-elle plus prompte à chasser la maigre fraude aux prestations sociales et à l'assurance chômage, avec une multiplication par 6.5 du nombre de contrôleurs de Pôle Emploi entre 2016 et 2020, quand les effectifs pour chasser la fraude la plus coûteuse fondent littéralement ?

Au-delà de l'affichage d'une pseudo-volonté de lutte contre la fraude, **c'est l'impunité pour les plus riches** qui se généralise.

